

LE CHATEAU DU SOLEILLANT (VERRIERES)

Une maison-forte et ses habitants à travers les siècles.

La famille du Soleillant au Moyen-âge.

La commune de Verrières possède les vestiges de deux demeures féodales devenues aujourd'hui de modestes fermes. Il s'agit de Beauvoir, situé à moins d'un kilomètre à l'est du bourg dans le vallon de la Vidrésone, et du Soleillant, sur le bord de la route départementale à huit cents mètres au nord du clocher de la paroisse.

Au Moyen-âge le fief du Soleillant semble avoir revêtu une certaine importance, cependant contrairement au fief de Beauvoir le seigneur du lieu n'exerce pas la justice (1). La famille du Soleillant qui tient cette terre compte plusieurs personnages marquants :

Guillaume du Soleillant, prêtre, se trouvait à la Croisade en 1250 alors qu'il était chapelain du Comte de Forez, Guy V. En 1338, Guillemet du Soleillant se trouve témoin et caution de Guillaume d'Ecotay dans une reconnaissance de dettes faite par ce dernier au profit du Chapitre de Montbrison. Sa soeur Isabelle est dame d'honneur de Jeanne de Bourbon. En 1409 Charles du Soleillant, familier de la duchesse Anne de Bourbon (Anne Dauphine), comtesse de Forez, fait partie de la petite cour que celle-ci tient à Cleppé.

Cette famille fournit à l'Eglise de nombreux prêtres et religieuses. Etienne du Soleillant est en 1416 prêtre prébendier de la duchesse de Bourbon. En 1433, Jean du Soleillant est prieur de St Romain-le-Puy, et en 1448 sa soeur Duchette prieure de St Thomas-les-Nonnains (2). Ce couvent sera l'objet de beaucoup de sollicitude de la part de la famille du Soleillant. Son obituaire mentionne encore en un siècle, cinq filles de cette maison parmi les religieuses. En 1520 un du Soleillant est chanoine de Lyon.

Artaud du Soleillant hérite du manoir paternel, vers 1450 il se titre de capitaine-châtelain de St Romain-le-Puy. Jacques du Soleillant est seigneur du Soleillant en 1499, époque où il transige avec la dame de Beauvoir, sa voisine. Il semble que ce soit le dernier de cette lignée à résider dans la maison-forte de Verrières. Le domaine passe ensuite à Mathieu-Charles du Soleillant, à son fils Antoine et à Louise du Soleillant qui épouse un seigneur du Velay, Artaud de Saint-Maurice.

Commence alors une période de décadence pour le domaine noble du Soleillant et le début du délabrement du manoir.

LA FIN D'UNE MAISON

En 1553 les biens dépendant de la succession d'Antoine du Soleillant fils de Mathieu Charles sont partagés entre Michel Trunel pour moitié et Jean Dumas, laboureur au hameau du Mas et François de St Maurice du Soleillant pour l'autre moitié. Il s'agit d'une habitation, maison et grange au Soleillant, de plusieurs prés (la Saigne, Goucta pomier, la Fayolle, le Planeit, la Goucta), de bois (Monjaneyst, boys clair, les Gorges, le Planeit), un chenevier près du pont de Moingt et une vigne près de Cindrieu (Moingt) (3).

(1) La justice de Beauvoir fut par la suite réunie à celle d'Ecotay qui devint "juridiction de la Baronnie d'Ecotay et Beauvoir".

(2) St Thomas-la-Garde

(3) Acte du 28 février 1553. Archives Diana I E I 192 (179)

Ces terres s'étendent de Mongenest aux hameaux du Mas et du Plénet, et du Soleillant à la rivière qui coule au dessous du Bourg ; notons une pièce de terre propice à la culture du chanvre à Moingt et une vigne au pays bas.

En 1532, François de Saint-Maurice, seigneur du Soleillant et de Brignon (4) et son épouse Louise Tranchard sont contraints de vendre la maison forte et le domaine du Soleillant. Ils le font à regret stipulant dans l'acte de vente le droit de "reméré"(5). Les acheteurs sont Jehan Béraudis, sommelier du roi, marchand à Montbrison et Antoinette Serézi son épouse (acte du 28 novembre 1538).

"Honorabile homme maistre Jehan Beraudis" garde peu de temps le Soleillant car le 26 avril 1542 il revend "la maison forte et domaine du Soleillant situés et assis en la paroisse de Verrières en Escotay consistant en maisons haultes moyennes et basses court estableries et granges jardins pres boys estangs garennes forests buyssons pasquiers et aultres appartenances..." à "noble et puissant seigneur, messire Loys de Chalmazel, seigneur dudit lieu et d'Escotay" (6), pour le prix de 2000 livres tournois non compris la rente du Soleillant que Jean Béraudis avait acheté avant 1538 et qu'il se réserve. La vente s'effectue avec droit de rachat et autorisation des précédents vendeurs. L'acte est passé à Montbrison "au logis ou pend par enseigne la croix d'or" et reçu Louis Dalmes, notaire royal (7).

LES CHATILLON, Seigneurs du Soleillant

Louis de Chalmazel est-il satisfait de son acquisition ? On ne le sait mais il revend le tout dès 1548. Curieusement il semble que comme Jean Béraudis il cherche à se débarrasser au plus vite du Soleillant.

Ainsi le 3 mai 1548, "jour et feste de l'invention (de) la sainte croix", à Montbrison, Pierre Buisson, curé de Chalmazel et Jacques Baudin, notaire royal, agissant au nom de Louis de Chalmazel, seigneur dudit lieu, de la seigneurie d'Escotay, de Magnieu-le-Gabion et d'Estaing, vendent à "noble Pierre Chastillon advocat du roy au comté et baillage de Fourests" le "bien et lief noble avec le manoir domaine mas et tenement appelé du Solhelhan tout ainsi qu'il se comporte situé dans la paroisse de Verrières mandement et seigneurie d'Escotay consistant en maison forte, basse court avec sa courtine de tours, faussés et murailles estableries colombiers jardin vergers chenevier(8) verchières (9) et maison de cuysine de grange court estableries et grange et toute aultre habitation d'icelluy avec les terres labourables et non labourables pres pasquiers herbages estangs pescheures (10) boys boyssons (11) ramieres (12) tant de haulte fustaye que taillie de coupe garennes chasses points d'eaux et cours d'icelles à volonté" sauf la justice qui relève d'Escotay. Le prix total s'élève à 2462 livres 10 sols tournois. Pour payer cette somme Pierre de Chastillon rend à Louis de Chalmazel l'étang de Vidrieu qu'il lui avait acheté l'année précédente ce qui représente 1062 livres dix sols. Il verse encore 1400 livres en espèces (13).

(4) Le Brignon, près de Solignac-sur-Loire, en Velay.

(5) Clause qui permet au vendeur de racheter dans un certain délai la chose vendue en remboursant à l'acquéreur le prix principal et les frais d'acquisition.

(6) 2 parchemins cousus 69XI00, Diana I E I 192 (161).

(7) L'acheteur est Louis de Talaru, Seigneur de Chalmazel, Magnieu-le-Gabion, baron d'Escotay, capitaine des gardes de Mgr le Dauphin, gouverneur de Compiègne, capitaine-châtelain de Sury-le-Comtal. Il épouse le 1er mai 1524 Claudine Mitte de Chevrières.

(8) Un lieu-dit à l'est du hameau du Mas porte encore le nom de "Chenevis"

De 1542 à 1548, François de Saint-Maurice et Louise Tranchard sont locataires de Louis de Chalmazel en vertu d'un bail de six ans passé en 1542 pour les fruits et revenus du château et domaine du Soleillant ainsi que d'une maison avec colombier sise devant l'église et le château d'Ecotay, un pré "en la prairie d'Ecotay" et une vigne à Saillant, biens que de Saint-Maurice vient de vendre à Louis de Chalmazel (I4). Tout semble indiquer que l'ancien seigneur du Soleillant s'appauvrit de plus en plus et doit vendre pièce par pièce tous ces biens en Forez. Evidemment François de Saint-Maurice ne peut exercer son droit de rachat et le domaine du Soleillant revient à la famille de Châtillon.

* * *

Noble Pierre Chastillon, nouveau seigneur du Soleillant, est le petit-fils de Jean Chastillon, notaire et secrétaire du roi Charles VII. Son père, Philippe, est lieutenant général au Baillage de Forez et sa mère, Marguerite Chauvet la soeur du 26^{ème} doyen de Montbrison. Cette famille compte, elle aussi, de très nombreux et dignes ecclésiastiques. Hierosme de Chastillon, frère de Pierre, est promoteur au diocèse de Lyon. Geneviève Buatier, épouse de Pierre, est la soeur de Benoît Buatier, chamarier de l'église collégiale St Paul de Lyon. Pierre Chastillon meurt le 7 juillet 1559 laissant trois fils : Noël qui devient seigneur du Soleillant, Charles, prieur de l'Hôpital-sous-Rochefort et chamarier de l'église St Paul de Lyon comme son oncle et enfin Hierosme qui s'établit à Lyon, devint lieutenant général au Présidial et eut, parmi ses neuf enfants, six fils, "tous d'Eglise". En 1564, Noël de Chastillon, écuyer, nouveau seigneur du Soleillant fait assigner Dame Louise de Tranchard, veuve de François de St-Maurice et "autrefois dame du Soleillant" en vertu de lettres de commission exécutoire obtenues en parlement. Celle-ci doit se trouver à l'enquête concernant les dommages constatés dans le domaine du Soleillant, enquête qui doit avoir lieu le samedi suivant l'assignation devant la grande porte de l'église Notre-Dame de Montbrison (I5). Visiblement les de Chastillon ne sont pas contents des anciens locataires et propriétaires.

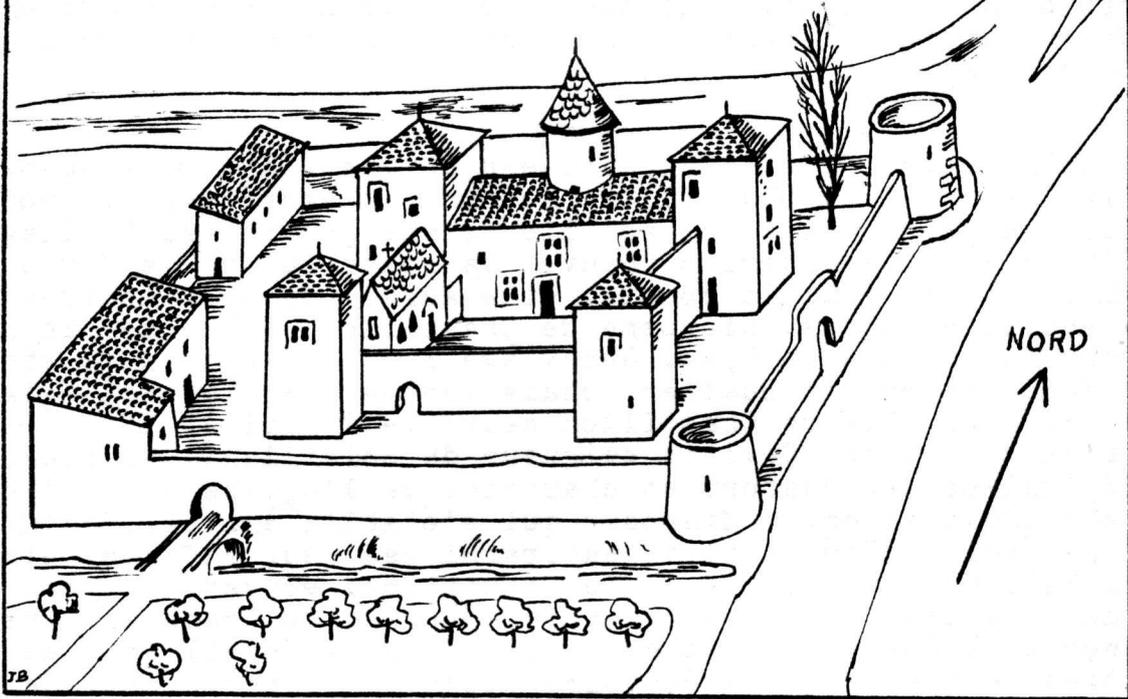
Noël de Chastillon épousa Catherine de Billoin puis Jeanne de la Veühe. Il laissa sept enfants : Catherine, mariée à Claude Raverie, Marie, mariée à Jean Buatier, Ennemonde, Agathe, mariée à Claude de Marolles (I6), Sibille, mariée à Michel Courtois d'Arcollières qui devint seigneur du Soleillant, Geneviève, mariée à Claude Bellière et Baltazar (I7).

* * *

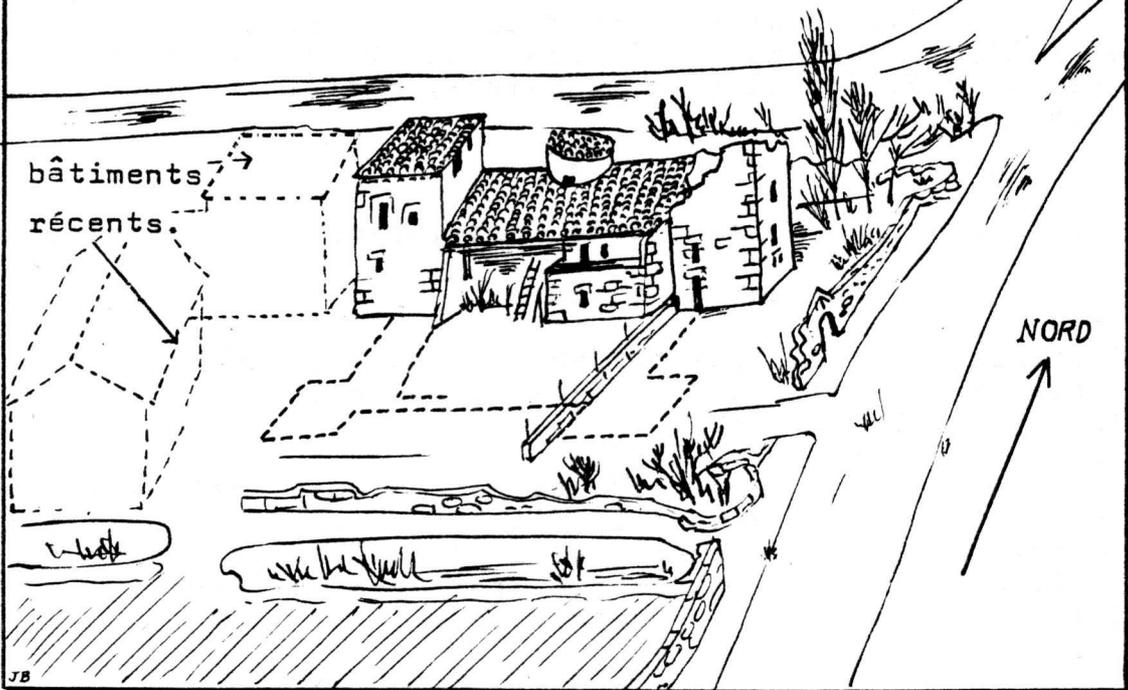
- (9) Verchère : pré voisin de la ferme, sans doute le clos au sud du château.
- (I0) Trous d'eau servant de viviers.
- (II) buissons.
- (I2) taillis broussailleux bordant un cours d'eau, mot méridional.
- (I3) Deux parchemins cousus : 69XI00. Diana I E I I92 (I62).
- (I4) Diana I E I I92 (I67).
- (I5) Diana I E I I92 (I63-I75).
- (I6) Dit le "Brave de Marolles", ce gentilhomme était ainsi nommé à cause du courage dont il fit preuve sous la Régence d'Henri III et sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII.
(A. Broutin, *Les châteaux historiques du Forez*)
- (I7) Baltazar, seigneur de Montherboux.

* * *

Château du Soleillant :
Reconstitution, fin du XVIIIe siècle.



Château du Soleillant :
Milieu du XXe siècle.



En 1662 Ennemonde d'Arcollières fait assigner devant le juge de la Baronnie d'Ecotay un de ses voisins, Jean Dumas, laboureur du hameau du Mas, accusé d'avoir coupé et débité clandestinement un fayard provenant de son bois de Montgenest. Le grand juriste montbrisonnais Claude Henrys écrit et signe une ordonnance en faveur de la dame du Soleillant (24).

Les RIVAL du SOLEILLANT.

Ennemonde d'Arcollières épouse Guillaume Rival qui devient seigneur du Soleillant. Celui-ci s'est déjà marié quatre fois (25). Guillaume Rival, né le 4 novembre 1601, est le troisième enfant de Pierre Rival (26), avocat au baillage, conseiller du roi, maître des requêtes de la Reine-Mère, anobli en 1639 et d'Espérance Clépier. Guillaume Rival, avocat en Parlement décède le 6 juillet 1641 au Soleillant laissant de son union avec Ennemonde deux filles : Antoinette, née en 1632 et Madeleine Hélène en 1635, et un fils Claude Rival, lui aussi avocat en Parlement qui meurt sans alliance le 27 février 1693. Ennemonde d'Arcollières était morte au Soleillant, quinze ans plus tôt, le 18 janvier 1678, à l'âge de 80 ans.

Le domaine du Soleillant passe alors à Jacques Rival, seigneur de la Thuillière, cousin de Claude Rival. Celui-ci devient président en l'Election de Forez. En 1775 s'éteint la famille Rival en la personne de demoiselle Antoinette Rival de la Thuillière du Soleillant. Le domaine passe ensuite à Antoine-Joseph de La Pierre de St Hilaire, seigneur de Valprivas, petit-fils de Marguerite Rival (27). Ainsi après 1693, à la mort de Claude Rival qui y vivait en compagnie de Mathieu Rival son oncle, prêtre-prébendier de Chazelles (28), le château va rester inhabité.

Le château à la veille de la Révolution.

Le cadastre établi en 1809 permet de supposer que le manoir lui-même est alors constitué par quatre tours carrées peu élevées sensiblement de même taille et reliées entre elles par des bâtiments ou des murailles délimitant vraisemblablement une petite cour intérieure. L'ensemble forme un rectangle d'environ 25 m de longueur sur 20 m de largeur d'emprise au sol.

Au nord, flanqué de deux pavillons ou tours carrés se trouve le logis qui est renforcé à l'extérieur par une tour ronde un peu plus élevée que les autres constructions. Les quatre tours d'angle sont reliées par la chapelle à l'ouest, d'autres bâtiments ou peut-être simplement des murs à l'est et au sud.

- (21) Cet exploit valut aux d'Arcollières la concession de nouvelles armes : de gueules à l'épée en pal d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or ; primitivement ils portaient "de gueules au griffon d'or".
- (22) Michel d'Arcollières fait effectuer un rapport détaillé sur sa famille à l'intention des syndics de Verrières en 1597.
- (23) 1598 :
 - obligation de 325 écus au profit d'un cordonnier de Montbrison.
 - obligation de 50 écus dix sols au profit de Catherine de Chastillon.
 - obligation de 260 écus pour Claude de Chalmazel, sr d'Ecotay.
 - obligation de 200 écus pour noble Louis Petit, sr de Vauberet, contrôleur des guerres.
- 1599 :
 - obligation de 108 écus 20 sols tournois pour Baltazar de Rivoire, seigneur du Palais et du Chevallard.
 - (Diana I E I 192, pièces 171-172-170-168-169)
- (24) Ordonnance rendue en mai 1662. (Diana I E I 192 (174)).

Vraisemblablement deux portes permettent d'arriver à la cour centrale, une porte principale au sud et une autre porte à l'est.

Le château proprement dit est situé au centre d'un quadrilatère de 60 m sur 40 m délimité par un mur de faible hauteur fortifié de deux tours rondes peu élevées aux encoignures nord-est et sud-est. A l'est la maison du granger et les bâtiments agricoles s'appuient contre cette muraille. Dans la première enceinte se trouve le puits près d'un petit portail Louis XIII qui donne sur le chemin longeant le domaine à l'est.

Des douves de cinq mètres de largeur séparent la première enceinte d'un vaste clos rectangulaire qui forme un parc à l'avant du château. Une porte et un passage qui remplacent probablement un ancien pont-levis permettent de franchir ces fossés et d'accéder au parc.

A la fin du XVIII^e siècle le château du Soleillant a conservé sa silhouette de l'époque moyennâgeuse cependant la première enceinte, les murailles et les douves ne sont sans doute plus entretenues depuis longtemps et les tours ont perdu leur crénelage. Le logis, inoccupé depuis un siècle, est dans un triste état. Le château du Soleillant, à cause de son site, en léger contrebas sur une colline, ne fut jamais une redoutable forteresse mais il a encore vers 1800 une assez fière allure.

Le Soleillant, petit séminaire du futur Curé d'Ars 1809-1819

En 1793 M. de la Pierre de St Hilaire prête son château du Soleillant aux partisans royalistes pour "tenir le corps de garde sur la route de St Anthème à Montbrisé". Des prêtres réfractaires y sont cachés pendant la Terreur par les soins d'Antoinette Montet. Cette paysanne qui vit comme une religieuse est maîtresse d'école et rebouteuse dans son village natal de Gumières. On l'appelle familièrement "la Tante" et pendant cette époque troublée elle donne la mesure de son courage en sauvant de nombreux prêtres fidèles (29).

Antoine-Joseph de la Pierre de St Hilaire victime de la Révolution meurt, exécuté à Feurs le II janvier 1794. Antoinette Montet, frappée par les malheurs du clergé vend tous ses biens et fait don au Père Perrier, curé de Verrières, de 23 000 F pour fonder un séminaire. Avec cet argent le château et le clos du Soleillant sont achetés, l'école presbytérale fondée par l'abbé Perrier se développe et de 1809 à 1819, le séminaire s'installe effectivement au Soleillant. Il reçoit dans ses murs, en 1812 un élève qui deviendra illustre : Jean-Baptiste Marie Vianney, le futur saint curé d'Ars.

- (25) Avec Jeanne Vachon, en 1611 avec Françoise Ducros, fille de Guillaume, président en l'Election, en 1619 avec Catherine Paporin de Chaumont, veuve de Pierre Petit seigneur de Vauberet, avec Catherine Petit, veuve de François Tantillon.
- (26) La famille Rival a des armes parlantes : d'azur à trois fasces ondées d'argent.
- (27) Marguerite (née le 18 mars 1651, mariée le 5 août 1674 à François de la Pierre St Hilaire) est le treizième enfant de Jacques Rival, seigneur de la Bruyère, la Thuillière, et de Jeanne Sourley.
- (28) Mathieu Rival meurt au Soleillant le 28 juillet 1693. Claude son neveu, écuyer du roi décède le 27 février 1693 et est enterré le 28 dans la chapelle de l'église de Verrières. (registres paroissiaux de Verrières)
- (29) La Tante, notice historique sur Antoinette Montet, fondatrice du Séminaire de Verrières par l'abbé Clavelloux, Lyon, Josserand, 1868.

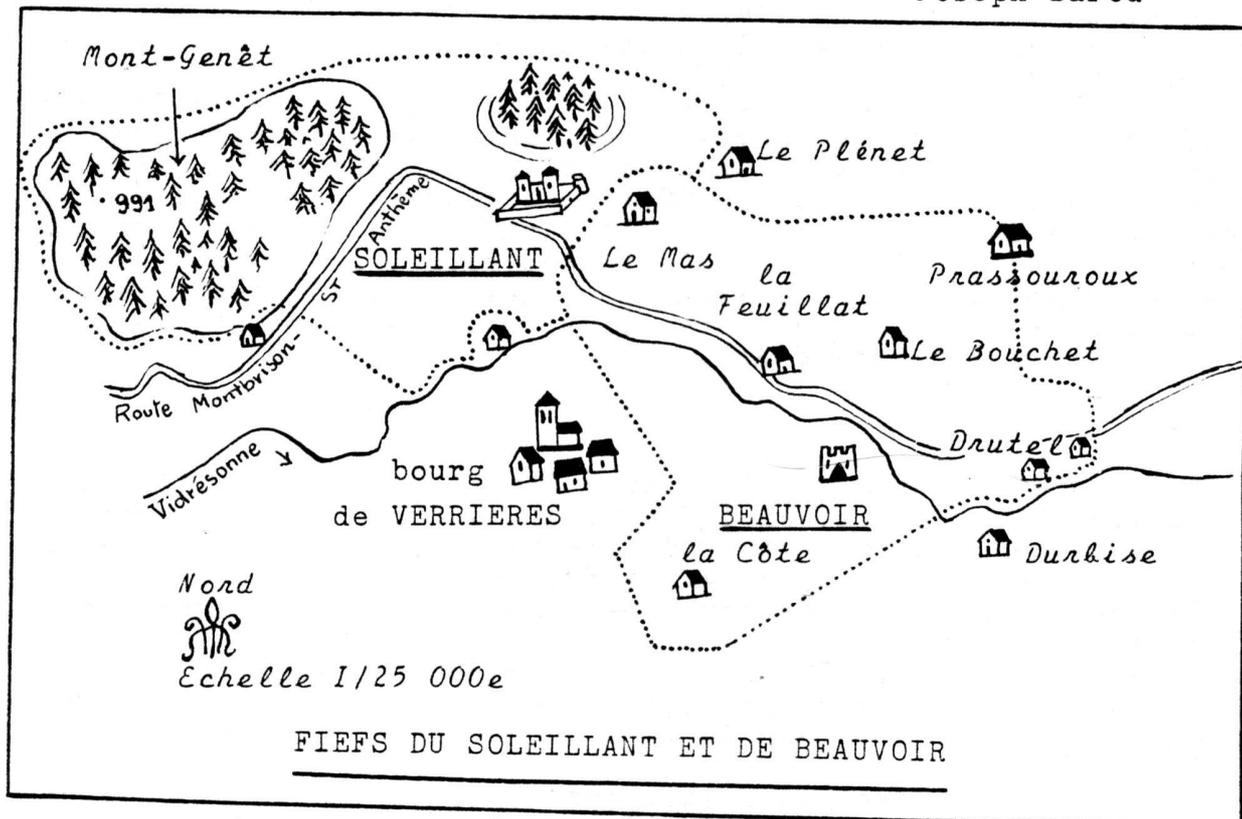
Ces bâtiments sont inadaptés et en mauvais état; le confort est inexistant. Pour accéder au dortoir qui se trouve dans le galetas il faut utiliser une échelle après avoir déposé ses sabots. L'installation du séminaire au Soleillant ne sera que temporaire tandis que le supérieur, l'abbé Barou, fait rénover et agrandir les locaux du bourg. Pour cela il sacrifie toute la partie sud du château pour récupérer des matériaux de construction. La chapelle et les pavillons du midi sont démolis. Le manoir ressemble alors, en moins dégradé, à ce qu'il est aujourd'hui. Il est définitivement ruiné, ramené au niveau d'un simple groupe de bâtiments d'exploitation agricole.

Les clercs désertent le Soleillant en 1819, quant à Antoinette Montet elle finit ses jours dans la vieille demeure mourant saintement le 25 mai 1828 jour de Pentecôte, âgée de 93 ans. Avec elle s'achèvent les dernières belles heures du Soleillant. En 1860 ce qui reste du château et ses dépendances sont revendus à la famille Clavelloux de la Payre. Il passe ensuite aux Claret puis à la famille Vial.

*
*
*

Chef-lieu d'un fief d'une certaine importance au Moyen-âge, logis de petits seigneurs campagnards, enfin séminaire de Jean-Baptiste Vianney, le Soleillant a connu des fortunes très diverses. Aujourd'hui il appartient au patrimoine historique de Verrières et mériterait certainement qu'on s'intéresse davantage à ses vieilles pierres.

Joseph Barou

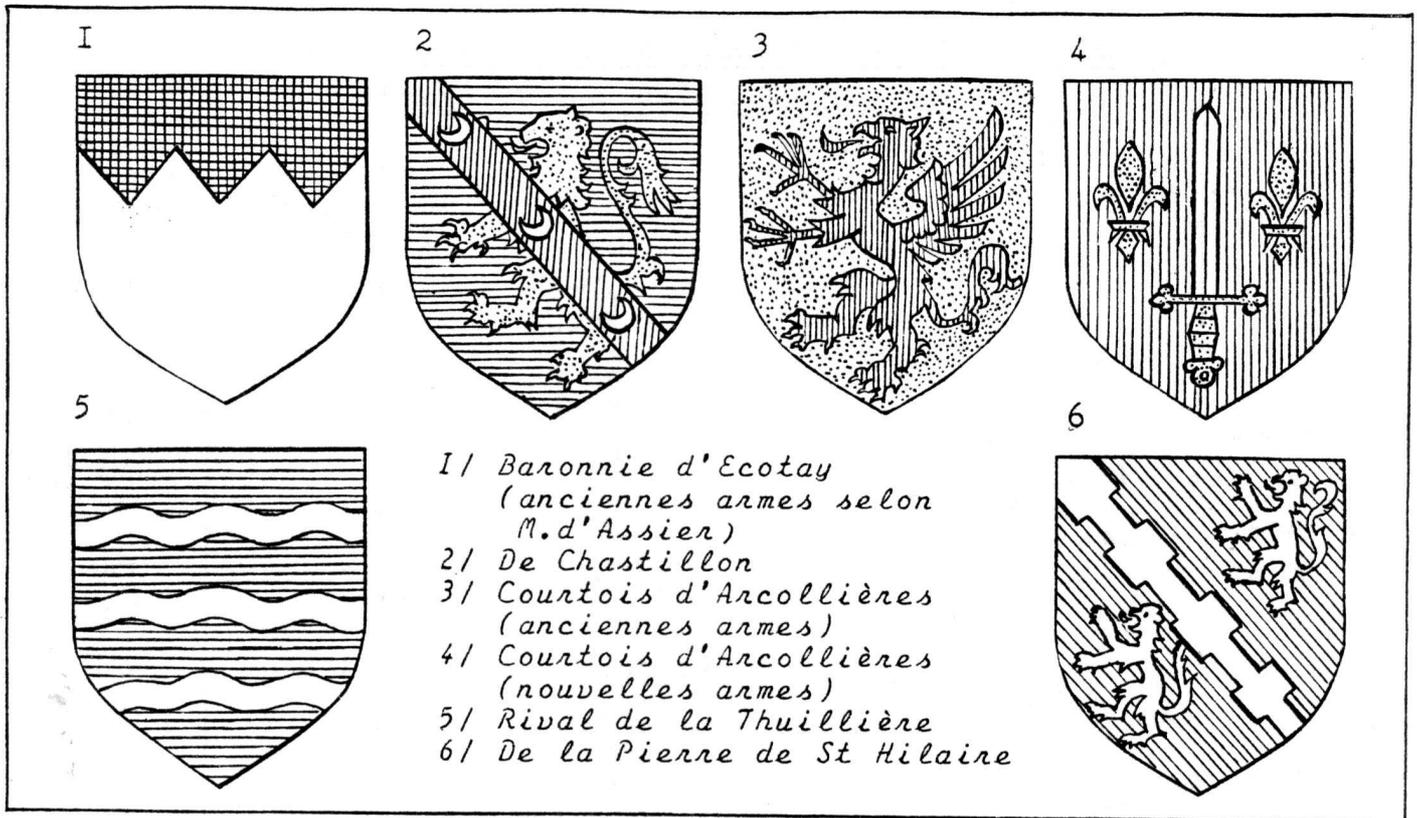


Ouvrages consultés :

- Les châteaux historiques de Forez, t.2, 1884, A.Broutin.
- Les châteaux historiques de Forez, t.I, 1906, E.Salomon.
- Histoire universelle civile et ecclésiastique du Pays de Forez, de La Mure, t.2, 1674.

Autres sources

- Archives Diana I E I 192.
- Registres paroissiaux de Verrières.



Notes complémentaires

En 1768 Bon Louis de Serres, chevalier, époux de Magdeleine Rival de la Thuillière et Antoinette Rival de la Thuillière ont un procès avec les habitants de la Condamine et du Crozet à propos de l'utilisation d'un chemin allant du hameau de la Condamine au Bourg de Verrières et passant sur les terres du Soleillant.

(Bulletin *L'Echo de Verrières*, janvier, février et mars 1932)

*
*
*

VENTE DU SOLEILLANT PAR PETITES ANNONCES :

A vendre, en gros ou en détail.- Un domaine situé en la commune de Verrières, appelé le Soleillant, composé de bois, prés, champs, pâturages, bâtimens de maître et de granger.- S'adresser à M. Souchon, Juge à Montrison, ou à M. du Perret, à Saint-Cyr-les-Vignes.

(Journal du Département de la Loire n°60 du mercredi 2 déc.1807)

*
*
*